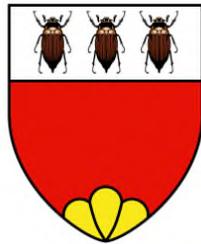


**COMMUNE DE
BELMONT-SUR-LAUSANNE**



RECUEIL DES REMARQUES

Budget 2022



Recueil des remarques au budget 2022

Remarques particulières

102 Municipalité

102.3001.00 Traitements

- au budget 2022	CHF	361'400.00
- au budget 2021 adopté	CHF	70'600.00
- augmentation	CHF	290'800.00

Cette augmentation s'explique par le regroupement du poste 3001.00 et 01 dès le budget 2022. Au budget 2021, la somme de ces deux postes représentait CHF 373'600.00 (CHF 393'300.00 aux comptes 2020).

110 Administration

110.3060.00 Indemnisations et remboursement de frais

- au budget 2022	CHF	9'700.00
- au budget 2021 adopté	CHF	3'250.00
- augmentation	CHF	6'450.00

Cette augmentation s'explique par la prise en compte d'une indemnité d'utilisation du portable privé dans le cadre de certaines fonctions (en lieu et place de l'acquisition d'appareils pour les besoins professionnels). Vient en complément à l'augmentation du poste 110.3182.00.

110.3061.00 Frais usage véhicule privé

- au budget 2022	CHF	7'400.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	7'400.00

Cette augmentation s'explique par un reclassement depuis le service 410 dès l'année 2022. Précédemment, ce montant était budgété à hauteur de CHF 7'000.00.

110.3091.00 Frais de formation

- au budget 2022	CHF	18'300.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	18'300.00

Ce montant correspond à la centralisation de plusieurs dépenses dans ce poste. Premièrement, il s'agit de frais de coaching prévus par le passés dans le poste 110.3185.00 (CHF 10'000.00). Il s'agit également de frais de formations continues ainsi que les frais nécessaires à l'obtention du permis M1 pour deux collaborateurs des Services Extérieurs, déplacés depuis le 110.3090.00 (CHF 8'300.00).

**110.3092.00 Frais de recherche de personnel**

- au budget 2022	CHF	15'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

Ce montant correspond aux frais liés à des annonces pour la recherche de personnel prévue en 2022.

110.3093.00 Frais sanitaires

- au budget 2022	CHF	4'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'000.00

Ce montant correspond à des frais liés aux vaccins du personnel mais également à de la prévention sur les risques psychosociaux.

110.3099.00 Charges diverses personnel

- au budget 2022	CHF	12'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'000.00

Cette hausse est à mettre en regard de la diminution du poste 110.3090.00 (de CHF 22'800.00 à CHF 1'200.00).

110.3102.01 Informations

- au budget 2022	CHF	50'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	35'000.00

Cette hausse correspond à la souscription de Belmont au tout ménage du journal "Le Courrier".

110.3182.00 Frais téléphones, natels, concessions radio, tv

- au budget 2022	CHF	7'705.00
- au budget 2021 adopté	CHF	2'130.00
- augmentation	CHF	5'575.00

Cette hausse s'explique par la prise en compte au budget de forfaits téléphoniques destinés aux cadres de l'administration ainsi qu'au personnel astreint à un service de piquet (13 personnes). Le nombre de personnes concernées à été élargi et les frais similaires ont été centralisés dans le service 110 "Administration".

180 Transports publics**180.3517.00 Participation déficit trafic régional**

- au budget 2022	CHF	316'450.00
- au budget 2021 adopté	CHF	243'700.00
- augmentation	CHF	72'750.00

Cette augmentation découle du projet de déficit communiqué par le Canton. L'augmentation est à mettre sur le compte de la crise du Covid-19.

**180.3517.02 Part. déficit TL transports urbains**

- au budget 2022	CHF	1'315'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	1'200'000.00
- augmentation	CHF	115'000.00

Cette charge obligatoire est déterminée notamment par le budget de fonctionnement des Transports Lausannois et ses critères de ventilation des coûts, soit la population (pour 1/3) et les kilomètres parcourus (pour 2/3). Il s'ajoute à cela, le contexte sanitaire actuel qui corrobore à une nette augmentation du déficit prévu.

180.3663.01 Achat de cartes TL prépayées

- au budget 2022	CHF	5'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'000.00

Cette position correspond à la charge liée à l'acquisition de cartes prépayées émises par les TL afin de pouvoir les mettre en vente au guichet de l'administration. Ce montant est intégralement compensé par le poste 180.4360.02.

180.4360.02 Remboursement cartes TL prépayées

- au budget 2022	CHF	5'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'000.00

En complément à la remarque du poste 180.3663.01, ce montant correspond aux produits estimés de la revente des cartes prépayées au guichet de l'administration.

190 Service informatique**190.3151.00 Entretien du mobilier, machines et équipements de bureau**

- au budget 2022	CHF	16'485.00
- au budget 2021 adopté	CHF	9'350.00
- augmentation	CHF	7'135.00

Cette augmentation correspond à l'entretien du matériel prévu par le service informatique de la Ville de Pully, lequel gère notre infrastructure informatique. Le pourcentage de la charge allouée à Belmont a augmenté de par l'augmentation du nombre de postes de travail (28 postes).

190.3185.00 Honoraires et frais d'étude

- au budget 2022	CHF	68'130.00
- au budget 2021 adopté	CHF	60'400.00
- augmentation	CHF	7'730.00

Cette augmentation correspond à l'augmentation de la facture des prestations fournies par le BIP. Le pourcentage de la charge allouée à Belmont a augmenté de par l'augmentation du nombre de postes de travail (28 postes)



210 Impôts

210.4510.00 Participation Cantonale aux charges

- au budget 2022	CHF	15'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

Ce montant correspond à la contribution du canton aux effets de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS). Le budget de l'état repose sur une répartition du montant total en fonction de la valeur de l'impôt sur le bénéfice des sociétés perçu l'année précédente (soit en 2020).

220 Service financier

220.3520.00 Participation a des charges d'autres communes

- au budget 2022	CHF	2'875'470.00
- au budget 2021 adopté	CHF	2'464'400.00
- augmentation	CHF	411'070.00

Cette augmentation correspond au supplément dû à l'alimentation du fonds de la péréquation directe (dite horizontale), corrigée du retour prévisionnel sur la couche population. L'augmentation s'explique notamment par la hausse de la valeur de notre point d'impôt.

220.4520.00 Participation de collectivités publiques (péréquation)

- au budget 2022	CHF	726'400.00
- au budget 2021 adopté	CHF	993'350.00
- diminution	CHF	266'950.00

Cette diminution concerne le retour sur les dépenses thématiques prévus par le Canton en 2022. La base de calcul du Canton est l'année comptable clôturée précédente, à savoir 2020.

352 Collège

352.3012.00 Traitement personnel divers

- au budget 2022	CHF	0.00
- au budget 2021 adopté	CHF	11'600.00
- diminution	CHF	11'600.00

*Ce montant correspond au frais de nettoyage du collège réalisé pendant l'été.
Ce budget a été transféré dans le service 110.*

352.3115.01 Achat de sacs poubelles taxes

- au budget 2022	CHF	2'200.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'200.00

Ce montant correspond à l'acquisition de sac de récolte du PET ou de l'aluminium pour le collège.

**352.3141.01 Nettoyage du bâtiment par entreprise**

- au budget 2022	CHF	5'800.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'800.00

Ce montant correspond à des frais ponctuels de nettoyage du collège qui seront effectués par une entreprise pendant l'année 2022.

352.3151.00 Entretien du mobilier, machines et équipements de bureau

- au budget 2022	CHF	2'900.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'900.00

Ce poste correspond à l'entretien des tableaux d'affichages numériques qui seront installés en 2022 dans le collège.

355 Grande Salle**355.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au budget 2022	CHF	51'200.00
- au budget 2021 adopté	CHF	2'050.00
- augmentation	CHF	49'150.00

Cette augmentation est due à l'acquisition d'un nouveau système de sonorisation pour la grande salle pour un montant estimé de CHF 50'000.-.

Il est prévu d'immobiliser cette charge (via le compte 355.4390.01 - Transfert frais d'investissement) et de l'amortir sur 10 ans.

357 Bâtiment administratif**357.3110.00 Achats de mobilier, machines, matériel**

- au budget 2022	CHF	11'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'000.00

Ce montant correspond à des mesures d'aménagements nécessaires pour l'ergonomie des places de travail des collaborateurs du Service Technique.

359.0 Bâtiment feu-voirie-SI**359.4271.01 Loyers appartement**

- au budget 2022	CHF	0.00
- au budget 2021 adopté	CHF	15'700.00
- diminution	CHF	15'700.00

Cette diminution s'explique par la vacance d'un logement sis à la route d'Arnier 80. La Municipalité évalue en ce moment plusieurs scénarios d'utilisation de cet appartement.

359.4271.03 Loyers locaux service du feu

- au budget 2022	CHF	57'600.00
- au budget 2021 adopté	CHF	40'000.00
- augmentation	CHF	17'600.00

Cette augmentation s'explique par un nouveau bail à loyer signé avec l'ECA pour les locaux laissés vacants par le SDIS.



359.1 Espace Cancoires

359.1.3111.00 Achats de mobilier, machines , matériel et équipements

- au budget 2022	CHF	12'810.00
- au budget 2021 adopté	CHF	400.00
- augmentation	CHF	12'410.00

Cette augmentation est due à une mise à jour nécessaire du logiciel de contrôle des portes d'accès du bâtiment.

420 Service de l'urbanisme

420.4313.00 Emoluments permis de construire et d'habiter

- au budget 2022	CHF	12'500.00
- au budget 2021 adopté	CHF	25'000.00
- diminution	CHF	12'500.00

Cette diminution est due à une volonté de rester prudents sur ces revenus, le nombre de permis prévus s'orientant à la baisse.

420.4319.00 Emoluments administratifs divers

- au budget 2022	CHF	4'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	8'000.00
- diminution	CHF	4'000.00

Cette diminution est due à une volonté de rester prudents sur ces revenus, le nombre de permis prévus s'orientant à la baisse.

430 Routes

430.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2022	CHF	7'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	7'000.00

Ce montant correspond à l'installation d'un abri à vélos au Coin d'en Haut.

430.3142.00 Frais d'entretien (réseau routier, voirie, etc)

- au budget 2022	CHF	144'650.00
- au budget 2021 adopté	CHF	166'000.00
- diminution	CHF	21'350.00

Cette baisse correspond à une diminution de l'enveloppe globale prévue pour l'entretien des routes et le bouchage de fentes (de CHF 100'000.- à CHF 80'000.-), suite aux récents travaux réalisés au chemin du Plan et à la route de Burennoz/Chaffeises.



431 Voirie

431.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2022	CHF	24'800.00
- au budget 2021 adopté	CHF	9'500.00
- augmentation	CHF	15'300.00

Cette augmentation est liée à la création de 4 WC publics ainsi que l'acquisition d'un nettoyeur à haute pression thermique.

431.3135.00 Achat de fournitures pour déneigement

- au budget 2022	CHF	63'300.00
- au budget 2021 adopté	CHF	40'000.00
- augmentation	CHF	23'300.00

Cette augmentation est principalement due à l'acquisition d'une nouvelle saleuse pour un montant estimé de CHF 19'800.00. Il est prévu d'immobiliser cette charge (via le compte 431.4390.01 - Transfert frais d'investissement) et de l'amortir sur 10 ans.

431.3142.00 Frais d'entretien (réseau routier, voirie, etc)

- au budget 2022	CHF	4'100.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'100.00

Ce poste correspond à l'entretien prévu des WC mentionnés au poste 431.3114.00.

440 Parcs, promenades et cimetière

440.3145.00 Entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs

- au budget 2022	CHF	21'450.00
- au budget 2021 adopté	CHF	14'500.00
- augmentation	CHF	6'950.00

Cette augmentation s'explique par la prévision de plusieurs travaux importants et nécessaires au cimetière de Belmont, ainsi que l'installation d'un rucher communal.

441 Zone d'utilité publique des Bas-Monts

441.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2022	CHF	8'400.00
- au budget 2021 adopté	CHF	1'000.00
- augmentation	CHF	7'400.00

Cette augmentation correspond à la remise à neuf du WC public situé aux Bas-Monts



450 Ordures ménagères et déchets

450.3188.09 Ramassage et transport ordures ménagères

- au budget 2022	CHF	85'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	165'000.00
- diminution	CHF	80'000.00

*Cette diminution s'explique par la baisse prévue des tarifs de ramassage dès l'année 2022, suite au changement de prestataire de service.
Les changements constatés aux postes 450.3188.01 à 08 sont dus à la même cause.*

450.4354.05 Récupération papier

- au budget 2022	CHF	0.00
- au budget 2021 adopté	CHF	8'000.00
- diminution	CHF	8'000.00

Cette diminution s'explique par le fait que, depuis 2020 déjà, les déchets de papier ramassés ne donnent plus lieu à une valorisation financière.

460 Réseau d'égouts

460.3140.00 Frais d'extension du réseau

- au budget 2022	CHF	50'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	50'000.00

Cette augmentation s'explique par des travaux liés à des collecteurs d'eau claire set usées. Précédemment, ce poste était budgété dans le poste 460.3144.00.

460.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP

- au budget 2022	CHF	10'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	5'000.00
- augmentation	CHF	5'000.00

Ce montant additionnel concerne des travaux de mise à jour des données sur les réseaux pour le SIGIP.

510 Enseignement primaire

510.3116.00 Achats d'équipement et de matériel spécialisé

- au budget 2022	CHF	30'500.00
- au budget 2021 adopté	CHF	2'000.00
- augmentation	CHF	28'500.00

Cette augmentation s'explique par l'acquisition de 5 tableaux d'affichage numérique à installer dans les classe d'école, conformément aux demandes du Canton.



511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

511.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2022	CHF	20'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	5'000.00

Cette augmentation s'explique par la prise en compte des honoraires d'un consultant externe mandaté pour étudier la reprise prévue des structures pré et parascolaire par la FEJ à Pully (Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse).

560 Service médical et dentaire

560.3524.00 Participation à des charges d'hygiène et de santé publique

- au budget 2022	CHF	7'200.00
- au budget 2021 adopté	CHF	2'400.00
- augmentation	CHF	4'800.00

Cette augmentation s'explique par la hausse prévue des tarifs d'instruction en prophylaxie dentaire, passés de CHF 5.50 à CHF 16.50.

610 Corps de police et signalisation

610.3143.01 Entretien signalisation lumineuse

- au budget 2022	CHF	8'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	2'500.00
- augmentation	CHF	5'500.00

Cette augmentation s'explique par les frais prévus d'acquisition d'un radar pédagogique.

610.3521.03 Part. charges réforme policière

- au budget 2022	CHF	274'710.00
- au budget 2021 adopté	CHF	240'820.00
- augmentation	CHF	33'890.00

Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges prévues de la réforme policière, calculée et facturée par le Canton.

710 Service social

710.3114.01 Achat matériel d'exploitation

- au budget 2022	CHF	5'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'000.00

Ce montant correspond à l'achat de sac taxé destiné à être offert à la population dans des circonstances définies (naissance etc...). Par le passé, ce montant était compris dans le service 450 "Ordures ménagères et déchets".

**710.3525.01 Participation à la régionalisation de l'agence AAS**

- au budget 2022	CHF	7'700.00
- au budget 2021 adopté	CHF	64'670.00
- diminution	CHF	56'970.00

Cette diminution correspond au fait que, dès janvier 2022, le Canton va assumer les frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales.

711.1 Nursery-garderie**711.1.3011.00 Traitements**

- au budget 2022	CHF	1'082'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	980'600.00
- augmentation	CHF	101'400.00

Cette hausse s'explique par l'engagement prévu de personnel supplémentaire pour encadrer la création de 5 places additionnelles en 2022.

720 Prévoyance sociale**720.3515.00 Part. charges Cantonales prévoyance**

- au budget 2022	CHF	4'508'440.00
- au budget 2021 adopté	CHF	3'442'570.00
- augmentation	CHF	1'065'870.00

Cette augmentation correspond à la hausse prévue par le Canton de notre participation à la Cohésion sociale (PCS). La hausse conséquente de notre participation est corrélée à l'évolution de nos recettes fiscales constatées en 2020, selon le mécanisme péréquatif.

811 Service des eaux**811.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au budget 2022	CHF	17'100.00
- au budget 2021 adopté	CHF	5'500.00
- augmentation	CHF	11'600.00

Cette augmentation s'explique d'une part par l'assistance nécessaire pour l'appel d'offre utile au changement des compteurs d'eau, puis par la mise à jour du dossier d'autocontrôle.

811.4273.01 Location de compteurs d'eau et épuration

- au budget 2022	CHF	386'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	250'500.00
- augmentation	CHF	135'500.00

Cette augmentation attendue des revenus s'explique par une sous évaluation des précédents budgets.



820 Service électrique

820.3115.00 Achats véhicules, engins auto-moteurs, containers

- au budget 2022	CHF	42'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	42'000.00

Cette augmentation s'explique par l'acquisition prévue d'un véhicule électrique pour les Services Industriels. Il est prévu de porter ce montant au bilan (voir compte 820.4390.01) puis de l'amortir sur 10 ans.

820.3140.00 Frais d'extension du réseau

- au budget 2022	CHF	239'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	50'000.00
- augmentation	CHF	189'000.00

Cette hausse s'explique par les travaux prévus suivants :

- Raccordements de nouveaux abonnés (CHF 25'000.00)*
- Travaux de génie civil (CHF 25'000.00)*
- Remplacement de 2 postes "distributeur" vétustes (CHF 50'000.00)*
- Remplacement réglettes sur postes "distributeur" (CHF 47'000.00)*
- Rénovation de 4 postes de transformation (CHF 92'000.00)*

Une partie de cette augmentation est compensée par la diminution du compte 820.3144.00, dans lequel se trouvaient certaines de ces charges dans le budget 2021 (diminution de CHF 24'100.00).

820.4351.07 Timbre s/vente d'électricité

- au budget 2022	CHF	770'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	959'000.00
- diminution	CHF	189'000.00

Cette diminution s'explique par la baisse du timbre et de la consommation, mais également par estimation trop haute de la consommation en 2021.